

# Le Cannet: « Sans son geste réflexe mon compagnon serait mort ! »

Plus de 24 heures après le braquage sanglant dans une villa du Cannet, dans le secteur des Bréguières, l'un des deux propriétaires ne s'en était pas encore remis

*Il y a des hauts et des bas, soupire C... d'une voix lasse. Il faut que la vie continue, mais des images et des flashes douloureux me reviennent sans cesse».*

Comment en serait-il autrement ? À quelques jours de Noël, la soirée de jeudi s'est transformée en cauchemar pour ce couple cannetan (lire notre édition d'hier). Une sonnerie à la porte. Deux individus en tenue de policiers, et soudain, tout bascule. Les intrus encagoulés en font entrer un troisième. L'un d'eux bouscule C. à la porte, brandit une arme, et tire aussitôt sur T. juste derrière. Le blessé s'écroule, en sang, mais les braqueurs continuent d'invectiver leurs victimes pour leur soutirer des biens, avant de prendre la fuite avec la voiture des malheureux. Un éclair, mais une brûlure...

## « La balle a causé de gros dégâts au bras »

Depuis, C. ne parvient toujours pas à comprendre pourquoi l'un des deux malfaiteurs a fait feu sur son compagnon alors qu'il n'opposait aucune résistance.

« Ce n'est absolument pas un coup de feu involontaire car lorsque l'individu a brandi son arme après m'avoir poussé, mon ami a juste eu le temps de dire: « Non, non, pas ça! », avant de recevoir une balle dans le bras! ». Opéré à l'hôpital des Broussailles, le blessé devrait regagner son domicile durant le week-end. Pour ne pas « fêter » Noël sur un lit médical.

« Mais le projectile a causé de gros dégâts dans l'os de l'avant-bras, dont 2 ou 3 cm ont disparu. S'il ne se reconstitue pas, il faudra sans doute mettre des broches. Les chirurgiens ne se prononcent pas trop, et pour l'instant quelques doigts de la main ne



C'est dans le secteur des Bréguières au Cannet que l'agression a été commise jeudi soir.

(Photo Patrice Lapoirie)

bougent plus, précise encore C. Une côte a également été touchée par la balle.

« Dans son malheur, mon compagnon a eu le bon réflexe, car sans son geste du bras gauche, il serait mort! ».

## « Je me croyais plus fort... »

Selon ces témoins, les agresseurs en voulaient uniquement à l'argent et aux bijoux, même s'ils sont repartis avec le véhicule de leur victime, une BMW 4x4 incendiée peu après aux abords de la Valmasque.

Mais la destruction matérielle n'est rien, comparée aux souffrances physiques et psychologiques infligées.

« Moralement, cette façon de faire du mal gratuitement, c'est très dur à digérer. Heureusement que nous avons reçu beaucoup de messages de soutien et que la police municipale et les autorités du Cannet nous ont beaucoup accompagnés dans cette épreuve, souffle encore C. Celui qui a tiré n'a eu aucun remord et me réclamait de l'argent en disant: « Si tu ne m'en donnes pas, je vais le crever, ton ami! » Je lui ai donné les clés

de la voiture pour qu'ils partent le plus vite possible, mais ce fut la demi-heure la plus longue de ma vie. ».

Même le petit chien du couple, un Westie blanc qui n'a rien d'un molosse de garde, semble « encore stressé par ce qui s'est passé ».

Après un certain silence, conscient d'avoir évité le pire au prix de l'impuissance docile, C. conclut :

« On va essayer d'oublier, mais je ne croyais plus fort... En tout cas, je ne souhaite à personne de vivre ça! ».

**ALEXANDRE CARINI**  
acarini@nicematin.fr

## FAITS DIVERS

### ROYA

## Un skieur grièvement blessé évacué

Un Niçois de 55 ans a vécu un après-midi cauchemardesque, hier, après avoir été grièvement blessé lors d'une chute à ski dans la Roya. Il pratiquait le ski de randonnée à Fontan, au-dessus du lac Jugale, à 2 200 mètres d'altitude. Vers 15 h 30, il s'est luxé l'épaule en chutant lourdement. Le skieur était seul au moment de l'accident. Surmontant sa terrible douleur, il est parvenu à alerter les secours, le réseau téléphonique passant par un petit miracle dans ce secteur isolé. Les CRS-secours en montagne sont venus à son secours à bord de l'hélicoptère de la sécurité civile. Le Dragon 06 l'a évacué vers l'hôpital Pasteur 2 à Nice.

### NICE

## La police saisit un arrivage de 25 bouteilles

La police municipale niçoise ne relâche pas son effort dans le quartier Tzarewitch, pour faire la chasse aux importations clandestines de denrées des pays de l'Est. Hier matin, huit policiers municipaux et six douaniers de Menton, épaulés par le centre de supervision urbain, ont contrôlé deux véhicules suspects. Ils ont saisi 25 bouteilles de champagne et d'armagnac, venues de l'Est, à bord d'un autocar roumain. Ce type de commerce de l'ombre prospère depuis des mois dans le quartier russe, exaspérant le voisinage.

## En bref

### La Colmiane : 9 pistes sur 20 ouvertes

La direction du domaine de la Colmiane, ouvert tous les jours, informe que 9 pistes sur 20 sont actuellement ouvertes avec 30 cm de neige « d'une excellente qualité ».

### Appel aux lecteurs

Depuis quelques mois, Nice-Matin édite un magazine réservé à ses abonnés. Notre numéro de janvier sera consacré à vos bonnes résolutions pour 2018.

Même si l'on n'est pas adepte de ce genre de décisions, il est bien rare qu'avec l'arrivée de la nouvelle année, on ne se promette pas de changer quelque chose : mincir, se lever plus tôt, se mettre au sport, s'ouvrir aux autres, trouver l'âme sœur... La palette est large et chacun de nous a ses priorités. Faites-nous partager, en textes et en photos, vos résolutions pour 2018. Nous publierons les meilleurs témoignages.

Adressez-nous vos textes et vos photos jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> janvier 2018 en mentionnant vos nom, prénom et adresse à : mensuel@nicematin.fr ou à Nice-Matin - Service Développement éditorial - 214, boulevard du Mercantour - 06290 Nice cedex 3.

## Grasse : cinq cambrioleurs présumés remis en liberté à cause d'un CD

Un cédérom où était enregistré un an d'écoutes téléphoniques a provoqué une belle pagaille cette semaine au palais de justice de Grasse. Il s'agissait de juger au tribunal correctionnel cinq prévenus renvoyés pour un vol aggravé.

Un Cannois avait eu la mésaventure, le 24 juin 2016, d'être victime d'un cambriolage. Un coffre avait été ouvert et 700 000 euros de bijoux et de montres avaient disparu. La Brigade de répression du banditisme et du proxénétisme (BRBP) de la PJ de Nice a identifié cinq suspects. Selon ses investigations, c'est la propre sœur

de la victime, domiciliée en Belgique, qui aurait proposé le vol à l'un de ses amis niçois. Ce dernier s'est alors adjoint les services d'une équipe expérimentée pour s'attaquer à la victime.

Le procès, après un premier renvoi, devait se tenir cette semaine. Il n'en a rien été. Non seulement les prévenus n'ont pas été jugés mais ils ont été remis en liberté par Martin Delage, président du tribunal correctionnel. Les avocats de la défense, M<sup>rs</sup> Sollacaro, Vazzana, Eyri-gnoux, Belhirsch et Verrier avaient, dans un premier temps, déposé des conclusions de nullité de la procédure. « Tout le dossier re-

pose sur la téléphonie or, nous ne disposons que d'une synthèse des conversations », déplore M<sup>re</sup> Audrey Vazzana. « C'est le cœur du dossier. Il est normal que la défense apporte la contradiction. La confiance n'exclut pas le contrôle », souligne M<sup>re</sup> Paul Sollacaro.

L'affaire a été renvoyée à cette semaine pour que le scellé du cédérom soit brisé et que la défense accède à l'intégralité des écoutes téléphoniques. Et là, patatras. Le président du tribunal correctionnel, de manière sibylline, a estimé que ce cédérom était difficilement exploitable. Il a demandé au parquet à mieux se pourvoir.

Le procureur a alors refusé de prendre des réquisitions. Du coup, le président a remis en liberté l'ensemble des prévenus. Cette décision a provoqué la colère à la fois du parquet de Grasse et des enquêteurs de la police judiciaire de Nice.

Les avocats de la défense, eux, estiment que le président a pris ses responsabilités. Le parquet ouvrirait-il une information judiciaire pour relancer cette enquête torpillée par la défense ? C'est sans nul doute l'espoir auquel se raccroche la victime qui doit avoir bien du mal à comprendre les arcanes de la procédure pénale.

CH. P.